C.R.I. N° 16 (2019-2020)
2e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2019-2020

COMPTE RENDU
INTÉGRAL

Séance plénière*

Mercredi 19 février 2020

*Application de l'art. 162 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance....1

Absences motivées....1

Ordre du jour - Approbation....1

Communication....1

Communications....1

Documents - Dépôt....3

Documents - Prises en considération....4

Déclarations d'intérêt régional....4

Déclaration d'intérêt régional de Mme Goffinet sur « le soutien de la Wallonie au secteur forestier dans le cadre de la crise de la peste porcine africaine (PPA) »

Intervenants : M. le Président, Mme Goffinet....4

Déclaration d'intérêt régional de M. Douette sur « le développement de l'hydrogène comme alternative aux carburants fossiles »

Intervenants : M. le Président, M. Douette....4

Déclaration d'intérêt régional de M. Hermant sur « la stagnation des réductions des émissions de gaz à effet de serre en Région wallonne »

Intervenants : M. le Président, M. Hermant....5

Déclaration d'intérêt régional de Mme Ryckmans sur « les droits des femmes »

Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans....5

Questions urgentes....5

Question urgente de Mme Cassart-Mailleux à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « les nouvelles lignes Wallonia Easy Line (WEL) »

Intervenants : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité....5

Question urgente de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les dérives dans les sociétés de titres-services »

Intervenants : M. le Président, M. Disabato, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....6

Question urgente de M. Beugnies à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la politique de compensation financière par la Région wallonne relative aux exonérations de taxes communales sur les entreprises »

Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....7

Question urgente de Mme Galant à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la mise en place d'une conférence interministérielle de lutte contre le racisme »

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....8

Question urgente de M. Léonard à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « l'étude comparative d'Energie Info Wallonie (EIW) »

Intervenants : M. le Président, M. Léonard, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité.....8

Question urgente de M. Bastin à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'aide urgente à apporter aux communes impactées par des charges supplémentaires »

Intervenants : M. le Président, M. Bastin, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....9

Questions d'actualité.....10

Question d'actualité de M. Florent à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la confiscation du débat public sur la chasse » ;

Question d'actualité de M. Nemes à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'impact des changements de réglementation en matière de chasse sur la biodiversité, l'environnement et les forêts » ;

Question d'actualité de M. Dodrimont à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'allongement de la période de chasse »

Intervenants : M. le Président, MM. Florent, Nemes, Dodrimont, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....10

Question d'actualité de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la rencontre de M. le Ministre avec l'ambassadeur du Vietnam »

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....14

Question d'actualité de Mme Kelleter à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le détournement des aides publiques de la Politique agricole commune (PAC) »

Intervenants : M. le Président, Mme Kelleter, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....15

Question d'actualité de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les inquiétudes des agriculteurs relatives au virus ToBRFV »

Intervenants : M. le Président, M. Fontaine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....16

Question d'actualité de Mme Ahallouch à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'implantation de la société Cebeo à Mouscron »

Intervenants : M. le Président, Mme Ahallouch, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....17

Question d'actualité de Mme Kapompole à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le renforcement de la lutte contre les discriminations »

Intervenants : M. le Président, Mme Kapompole, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....19

Question d'actualité de M. Bierin à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « les changements souhaités par Nethys au sein de Liege Airport » ;

Question d'actualité de M. Botin à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « les changements au sein du conseil d'administration de Liege Airport »

Intervenants : M. le Président, MM. Bierin, Botin, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....20

Question d'actualité de M. Wahl à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le sous-financement des bâtiments scolaires »

Intervenants : M. le Président, M. Wahl, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....21

Question d'actualité de Mme Laffut à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le label du programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) »

Intervenants : M. le Président, Mme Laffut, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....22

Question d'actualité de M. Maroy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le contournement des règles par les producteurs de plastique à usage unique »

Intervenants : M. le Président, M. Maroy, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....23

Liste des intervenants.....25

Index des matières.....26

Abréviations courantes.....27

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Marcourt, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 4 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. - Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :
- M. Courard et Mme Vandevoorde, pour raisons de santé.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. - Conformément à l'article 28.2 du règlement, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 67.1.

Ce document vous a été adressé.

J'ai été saisi du dépôt des propositions suivantes :
- la proposition de résolution demandant au Gouvernement wallon de déclencher la procédure de règlement de conflits d'intérêts afin d'obtenir une répartition équitable, entre le Gouvernement fédéral et les pouvoirs locaux, des moyens dédiés au financement de la sécurité civile, déposée par MM. Bastin, Antoine, Dispa, Desquesnes, Matagne et Mme Goffinet (Doc. 114 (2019-2020) N° 1) ;
- la proposition de résolution visant à allonger le congé accordé aux agents du Service public de Wallonie ou d'une unité d'administration publique soumise au Code de la fonction publique wallonne en cas de décès d'un enfant, déposée par Mme Vandorpe, M. Desquesnes, Mmes Schyns, Goffinet, MM. Dispa et Antoine (Doc. 115 (2019-2020) N° 1).

Je vous propose d'ajouter leur prise en considération à notre ordre du jour.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ainsi modifié ?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

COMMUNICATION

M. le Président. - Le Conseil d'État m'a transmis l'avis 66 850/4 du 5 février 2020 sur une proposition de décret de la Région wallonne « relatif aux modes de transports doux et partagés en flotte libre et modifiant les articles 4 et 12 du décret du 1er avril 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales ».

Cet avis a été imprimé et distribué sous le n° 65 (2019-2020) N° 2.

COMMUNICATIONS

M. le Président. - Les institutions européennes m'ont transmis une consultation.

Divers documents m'ont été adressés :
- le rapport d'activités de l'Observatoire du commerce du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) pour l'année 2018 ;
- le rapport de la Banque Nationale de Belgique pour l'année 2019 – Préambule – Développements économiques et financiers – Réglementation et contrôle prudentiels.

Ils ont été envoyés aux commissions concernées.

Le Gouvernement m'a transmis 25 arrêtés de reventilation des crédits budgétaires :
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 13 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 11 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;

- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 02 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 12 et 13 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 23 et 31 de la division organique 12 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 11 et 13 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 14 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 02 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 04 de la division organique 09 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 31 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre le programme 41 de la division organique 16 et le programme 32 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02, 03, 04, 05, 11, 12 et 15 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02, 03 et 04 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre le programme 02 de la division organique 16 et le programme 01 de la division organique 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre le programme 04 de la division organique 09 et le programme 25 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre le programme 12 de la division organique 13 et le programme 03 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 04 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01, 02 et 04 des divisions organiques 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre le programme 02 de la division organique 18 et le programme 01 de la division organique 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02, 05 et 07 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02, 06, 11, 12, 13 et 21 des divisions organiques 13, 15, 16, 17 et 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 06 et 32 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 04 des divisions organiques 10 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 23 et 31 de la division organique 12 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01, 02, 03, 04, 05, 07, 11, 12, 14, 22, 23 et 31 des divisions organiques 10, 11, 12, 14, 15, 16, 17 et 19 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020.

Ces arrêtés seront transmis aux membres de la Commission du budget et des infrastructures sportives.

La Cour constitutionnelle m'a fait parvenir 11 notifications d'arrêts :

- la notification de l'arrêt n° 10 des rôles 6933 et 6934 concernant les questions préjudicielles relatives aux articles 147 et suivants (dont, en particulier, les articles 149, 3°, et 150, alinéa 1er) du Code des droits de succession, posées par la Cour d'appel de Liège ;
- la notification de l'arrêt n° 11 du rôle 7043 concernant le recours en annulation de la loi du 30 mars 2018 concernant l'instauration d'une allocation de mobilité, introduit par l'ASBL « Inter-Environnement Bruxelles » et autres ;
- la notification de l'arrêt n° 13 du rôle 7049 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article 20 de la loi du 24 octobre 2011 assurant un financement pérenne des pensions des membres du personnel nommé à titre définitif des administrations provinciales et locales et des zones de police locale et modifiant la loi du 6 mai 2002 portant création du fonds des pensions de la police intégrée et portant des dispositions particulières en matière de sécurité sociale et contenant diverses dispositions modificatives, posées par le Tribunal de première instance de Namur, division Namur ;
- la notification de l'arrêt n° 14 du rôle 7073 concernant la question préjudicielle concernant l'article 38/1 de la loi du 12 avril 2011 modifiant la loi du 1er février 2011 portant la prolongation de mesures de crise et l'exécution de l'accord interprofessionnel, et exécutant le compromis du Gouvernement relatif au projet d'accord interprofessionnel, posée par la Cour du travail de Gand, division Gand ;
- la notification de l'arrêt n° 15 du rôle 7107 concernant le recours en annulation des articles 2, 8°, 3, 4, 6 et 7 de la loi du 19 juillet 2018 relative au financement groupé des soins hospitaliers à basse variabilité, introduit par l'« Association professionnelle belge des Pédiatres » et autres ;
- la notification de l'arrêt n° 16 des rôles 7118 et 7120 concernant les recours en annulation totale ou partielle de la loi du 22 juillet 2018 modifiant le Code d'instruction criminelle en ce qui concerne les promesses relatives à l'action publique, à l'exécution de la peine ou à la détention consenties à la suite d'une déclaration dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme, introduits par N.T. et par T.S. ;
- la notification de l'arrêt n° 17 du rôle 7191 concernant la question préjudicielle relative à l'article 1047, alinéa 1er, du Code judiciaire, tel qu'il a été modifié par l'article 143 de la loi du 6 juillet 2017 portant simplification, harmonisation, informatisation et modernisation de dispositions de droit civil et de procédure civile ainsi que du notariat, et portant diverses mesures en matière de justice, posée par le Tribunal de l'entreprise de Gand, division Courtrai ;
- la notification de l'arrêt n° 18 du rôle 7237 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article L4146-17 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, posées par le Gouverneur de la Province de Luxembourg ;
- la notification de l'arrêt n° 19 du rôle 7238 concernant le recours en annulation des articles 6, 2° et 3°, et 28, 2°, de la loi du 7 mai 2019 modifiant la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les paris, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs, et insérant l'article 37/1 dans la loi du 19 avril 2002 relative à la rationalisation du fonctionnement et de la gestion de la Loterie Nationale, introduit par Marc Callu ;
- la notification de l'arrêt n° 20 du rôle 7251 concernant la question préjudicielle relative à l'article 89 du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus, posée par le Tribunal de première instance de Namur, division Namur ;
- la notification de l'arrêt n° 21 du rôle 7290 concernant la demande de suspension partielle du décret de la Région flamande du 3 mai 2019 sur les routes communales, introduite par Hilde Vertommen.

La liste reprenant les documents, les arrêtés de reventilation des crédits budgétaires et les notifications d'arrêts de la Cour constitutionnelle a été adressée aux membres.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

DOCUMENTS

Dépôt

M. le Président. - La liste des projets de décret déposés au Parlement par le Gouvernement et des rapports de commission a été adressée aux membres :

- le rapport présenté au nom de la Commission du logement et des pouvoirs locaux par Mme Galant sur le financement des pensions des agents de la fonction publique locale ; audition de M. Daye, Mme Van Overmeire et M. Mendola, Président du Conseil d'administration et conseillers experts de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) ; il sera imprimé et distribué sous le n° 110 (2019-2020) N° 1 ;
- le rapport présenté au nom de la Commission pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes par Mme Ryckmans sur la politique du

Gouvernement en matière d'égalité des chances ; audition de Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes ; il sera imprimé et distribué sous le n° 111 (2019-2020) N° 1 ;

- le rapport présenté au nom de la Commission du budget et des infrastructures sportives par M. Witsel sur la visite de Liege Airport et de Brussels South Charleroi Airport (BSCA) ; il sera imprimé et distribué sous le n° 112 (2019-2020) N° 1 ;
- le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 21 décembre 2018 entre la Communauté flamande, la Région wallonne, la Commission communautaire commune et la Communauté germanophone concernant l'implication de l'état fédéral dans la signature des accords de coopération du 6 septembre 2017 et du 30 mai 2018 (Doc. 113 (2019-2020) N° 1) ; il a été envoyé à la Commission de la fonction publique, du tourisme et du patrimoine, imprimé et distribué.

DOCUMENTS

Prises en considération

M. le Président. - L'ordre du jour, en application de l'article 126 du règlement, appelle le Parlement à se prononcer sur la prise en considération des propositions suivantes :

- la proposition de résolution déposée par MM. Bastin, Antoine, Dispa, Desquesnes, Matagne et Mme Goffinet (Doc. 114 (2019-2020) N° 1) ;
- la proposition de résolution déposée par Mme Vandorpe, M. Desquesnes, Mmes Schyns, Goffinet, MM. Dispa et Antoine (Doc. 115 (2019-2020) N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur leur prise en considération ?

Personne ne demandant la parole, les propositions sont prises en considération. La proposition n° 114 sera envoyée à la Commission du logement et des pouvoirs locaux et la proposition n° 115 à la Commission de la fonction publique, du tourisme et du patrimoine.

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT RÉGIONAL

M. le Président. - Conformément à l'article 69 du règlement, les déclarations d'intérêt régional ont lieu en ce début de séance.

DÉCLARATION D'INTÉRÊT RÉGIONAL DE MME GOFFINET SUR « LE SOUTIEN DE LA WALLONIE AU SECTEUR FORESTIER DANS LE CADRE DE LA CRISE DE LA PESTE PORCINE AFRICAINE (PPA) »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la déclaration d'intérêt régional de Mme Goffinet sur « le soutien de la Wallonie au secteur forestier dans le cadre de la crise de la peste porcine africaine (PPA) ».

La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). - Chers collègues, demain, la filière bois viendra manifester à Namur. Cette filière vient tout simplement plaider sa cause auprès du Gouvernement, puisque vous savez que depuis deux ans la peste porcine est un problème majeur en Province de Luxembourg et impacte drastiquement cette filière.

Des mesures doivent être prises. J'ai pu interpeller les ministres compétents en cette matière. Les mesures, pour moi, sont vraiment trop lentes et tardent à se mettre en place.

Le précédent Gouvernement avait pris des mesures. Des moyens financiers au mois de janvier pour 4 millions d'euros avaient été dégagés. Au mois de juin, un arrêté avait été pris après validation par l'Europe. Je pense qu'il faut poursuivre cette dynamique, la renforcer, lancer de nouvelles mesures, car la forêt crie. Ce capital, nous devons le protéger, en prendre soin. Soutenons l'ensemble de cette filière.

DÉCLARATION D'INTÉRÊT RÉGIONAL DE M. DOUETTE SUR « LE DÉVELOPPEMENT DE L'HYDROGÈNE COMME ALTERNATIVE AUX CARBURANTS FOSSILES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la déclaration d'intérêt régional de M. Douette sur « le développement de l'hydrogène comme alternative aux carburants fossiles ».

La parole est à M. Douette.

M. Douette (MR). - Chers collègues, de plus en plus de voix s'élèvent pour indiquer que les moteurs électriques vont bientôt coûter plus cher que les moteurs à essence.

D'autres voix indiquent également que le système électrique est un système de transition en attendant des alternatives technologiques beaucoup plus importantes, dont l'hydrogène vert.

La Wallonie ne doit pas se tromper de wagon. La Wallonie doit être, au contraire, la locomotive européenne et être la première à peut-être investir dans cette nouvelle technologie qu'est l'hydrogène vert, tout

simplement en utilisant également l'énergie complémentaire, l'électricité complémentaire, qui permettrait de développer cet hydrogène. J'en appelle, ici, à l'ensemble des collègues à poser cette réflexion sur ce développement et, comme on le dit souvent, de jouer le coup d'après et pas le coût du moteur électrique.

DÉCLARATION D'INTÉRÊT RÉGIONAL DE M. HERMANT SUR « LA STAGNATION DES RÉDUCTIONS DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE EN RÉGION WALLONNE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la déclaration d'intérêt régional de M. Hermant sur « la stagnation des réductions des émissions de gaz à effet de serre en Région wallonne ».

La parole est à M. Hermant.

M. Hermant (PTB). - Chers collègues, ce mercredi, la Belgique sortait sa stratégie « Climat 2050 ». Entre 1990 et 2017, on a connu une diminution des émissions de gaz à effet de serre de 1,4 % par an, une petite diminution. Cela chute fortement après 2008, quasiment de moitié, et depuis quatre ans, cela stagne, dit *Le Soir*, ce matin, alors qu'il faudrait en fait depuis 2018, une diminution de 2,8 % par an pour arriver à la neutralité carbone en 2050.

Si vous avez suivi l'explication, il y a très peu de diminution, ces dernières années, et même ces quatre dernières années, cela stagne.

La politique de la Région wallonne n'est pas du tout efficace ; il faut prendre la mesure de l'urgence pour sauver notre planète.

Le PTB propose trois mesures très concrètes dont vous pourriez vous inspirer, bien sûr :

- la gratuité des transports publics immédiate pour que les gens aillent de la voiture vers les transports publics ;
- le plan « isolations publiques » autrement que par des petites primes mais un véritable plan pris en mains par les autorités publiques ;
- une société Elicio, société qui doit rester publique, qui est vraiment un acteur majeur pour la transformation de la production d'électricité dans notre Région.

(Applaudissements)

M. le Président. - Puis-je simplement rappeler à M. Hermant qu'une déclaration d'intérêt régional n'est pas l'exposé de son programme de parti.

DÉCLARATION D'INTÉRÊT RÉGIONAL DE MME RYCKMANS SUR « LES DROITS DES FEMMES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la déclaration d'intérêt régional de Mme Ryckmans sur « les droits des femmes ».

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Mesdames et Messieurs, chers collègues, le 8 mars, les femmes se mobilisent. Elles se mobilisent parce que les discriminations et les inégalités continuent à exister partout dans le monde et aussi en Wallonie.

Inégalités salariales, inégalités dans la mobilité, inégalités dans l'accès à une vie en sécurité, sans violence, inégalités dans l'accès aux postes de décision et de responsabilité.

Le Gouvernement, la DPR, a un programme ambitieux en la matière. Nous avons la volonté d'intégrer, de manière transversale, dans toutes les politiques publiques la prise en compte du genre pour réduire les inégalités et nous avons aussi un engagement fort pour le *gender budgeting*, donc une lecture sous la responsabilité du ministre du Budget, de veiller à ce que les dépenses et les recettes soient bien examinées à l'aune de l'égalité et de la non-discrimination.

Les 8 et 9 mars, les femmes se mobiliseront. Nous avons en Wallonie l'expertise des associations et des mouvements de femmes.

Le 8 mars ce sera la mobilisation et le 9 mars ce sera la grève des femmes pour montrer que, quand les femmes ne sont pas présentes, quand elles ne sont pas prises en compte, la terre ne tourne pas juste.

(Applaudissements)

QUESTIONS URGENTES

M. le Président. - Conformément à l'article 68 du règlement, les questions urgentes ont lieu en ce début de séance.

QUESTION URGENTE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LES NOUVELLES LIGNES WALLONIA EASY LINE (WEL) »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question urgente de Mme Cassart-Mailleux à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « les nouvelles lignes Wallonia Easy Line (WEL) ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Monsieur le Ministre, il y a 15 jours, je vous avais interrogé sur la problématique des lignes WEL. Ces articles ont déjà fait couler pas mal d'encre ainsi que les décisions.

Vous m'aviez annoncé que maintiendriez les six lignes et que vous gèleriez le dossier afin d'évaluer, d'analyser, de prendre les bonnes décisions. Dix jours plus tard, cet article dans la presse ce matin fait référence à la suppression de deux des six lignes, en accord avec les TEC, pour ne pas mettre la population, les étudiants et les travailleurs dans les ennuis.

Les quatre autres lignes seraient maintenues. Celle de Liège-Marche aurait une augmentation de l'offre de 25 % et la suppression des réservations.

Je me réjouis de ces deux points de vue. À un moment donné, les évaluations sont là et les décisions sont prises.

Vous avez aussi la création de trois nouvelles lignes supplémentaires, dont une sur mon arrondissement.

Je voudrais donc savoir comment vous avez évolué pour prendre cette décision. Une étude est-elle sortie ? Avez-vous évalué ? Dites-moi les différents critères qui ont pris cette position.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. - Madame la Députée, qu'est-ce qui a évolué ? On a simplement suivi les étapes normales. Je ne pense pas vous avoir dit que l'on allait maintenir toutes les lignes, je vous ai dit qu'en l'état les lignes étaient toujours là et qu'une évaluation était en cours.

Pour ce qui est existant, les six lignes qui avaient été démarrées l'année passée, c'est assez simple, on a pris acte de la fréquentation réelle. Concernant une des deux lignes supprimées, on était à moins d'un voyageur en moyenne, vous avouerez que ce n'est pas très possible de financer les transports en commun avec un seul voyageur. Par conséquent, on en a tiré les conclusions.

Il y a une montée en puissance qui est normale, on l'observe aussi sur les autres lignes. C'est la raison pour laquelle, sur les quatre autres lignes, il y a une augmentation du nombre de bus, donc du nombre d'occurrences prévues sur la journée, pour permettre de poursuivre cette augmentation du nombre de voyageurs. Ces lignes ont l'air d'avoir un bon potentiel. Les deux qui ont été supprimées, par contre, ne démarrent pas du tout.

Pour les trois autres lignes, on ne sait pas encore mesurer le nombre de voyageurs, mais c'est sur base d'une estimation du potentiel, au niveau de l'AOT et de l'OTW, qu'elles ont été décidées. Toutefois, bien entendu que dans le temps une évaluation sera faite de leur succès réel.

M. le Président. - La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Je remercie M. le Ministre pour le caractère tout à fait complet de sa réponse. C'est un dossier qui nous tient à cœur. Évaluer, analyser et modifier certaines décisions, c'est important. Le but est de rencontrer la demande du citoyen, des travailleurs et des étudiants. Ici, le fait de supprimer la réservation me semble être important, c'était un réel frein.

Le fait de pouvoir encore rouvrir une ligne sur notre arrondissement, qui est un arrondissement rural, est aussi un bon signal. Augmenter le nombre de bus est aussi une chose positive.

Nous continuons à suivre le dossier afin qu'il puisse évoluer.

QUESTION URGENTE DE M. DISABATO À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES DÉRIVES DANS LES SOCIÉTÉS DE TITRES-SERVICES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les dérives dans les sociétés de titres-services ».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Ecolo). - Madame la Ministre, j'ai mon petit mémo pour la première fois, c'est beaucoup plus agréable et plus facile. Je voulais vous parler de Trixxo, qui est la plus grosse société employeuse de titres-services, puisqu'elle regroupe 7 000 aides-ménagères, et qui par ailleurs a racheté jusqu'à 60 sociétés diverses et variées, avec un chiffre d'affaires relativement conséquent également.

D'après l'article que j'ai pu lire dans Médor, il y aurait un travail sur les réductions collectives du temps de travail et de manière pas très nette, avec des éléments qui restent un peu surprenants sur le fait que l'on détourne, d'une certaine manière, la législation, mais une législation fédérale. Il y a aussi la question des structures coquilles vides.

Le comité de gestion de l'ONEM doit bientôt se prononcer avec un rapport. Je voudrais donc savoir, si celui-ci venait à dire que cette pratique est illégale, si vous aviez des possibilités d'agir. Il y a notamment une résolution dont vous avez connaissance, je pense, et qui a été votée à l'unanimité au sein de ce Parlement sur la qualité du travail au sein du secteur des titres-services.

M. le Président. - Merci de terminer.

M. Disabato (Ecolo). - Je termine.

Je voudrais savoir si vous avez bien connaissance de cet élément et si vous comptez poursuivre le travail pour améliorer la qualité de la formation et la qualité du travail.

M. le Président. - La parole est Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Député, vous avez un petit papier, moi pas parce que c'est une question urgente et que je n'ai pas l'objet de la question avant que vous me la posiez. Je n'ai donc pas de papier.

Pour vous parler du secteur des titres-services, nous avons reçu une étude sur les titres-services qui a été commandée par les services du FOREm et qui montre la pénibilité du travail et des améliorations qui peuvent peut-être se dessiner pour améliorer la pénibilité notamment des travailleuses – je dis travailleuses parce que l'on est à 95-96 % de femmes – et faire en sorte d'avoir des leviers, que ce soit au niveau de la Région, que ce soit au niveau fédéral, on a déjà eu l'occasion d'en discuter en commission.

Je voulais en tout cas vous dire que pour ce qui me concerne, j'ai demandé à avoir l'étude qui soit présentée la semaine prochaine au sein de mon cabinet. Je ferai une table ronde avec le secteur et j'essaierai de travailler via des arrêtés de Gouvernement sur tout le volet temps de travail et formation.

C'est un sujet difficile en une minute pour vous répondre la politique que nous comptons mener un secteur d'une grande importance.

M. le Président. - La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Très brièvement, Monsieur le Président, je voulais juste remercier Mme la Ministre pour la réponse.

On aura l'occasion, puisque l'on devra aborder les différents rapports, notamment le rapport d'Idea-Consult dans le courant du mois de mars, de revenir sur ce sujet qui, je le confirme, est extrêmement important.

QUESTION URGENTE DE M. BEUGNIES À M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA POLITIQUE DE COMPENSATION FINANCIÈRE PAR LA RÉGION WALLONNE RELATIVE AUX EXONÉRATIONS DE TAXES COMMUNALES SUR LES ENTREPRISES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Beugnies à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la politique de compensation financière par la Région wallonne relative aux exonérations de taxes communales sur les entreprises ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). - Monsieur le Ministre, la taxe sur la force motrice ou encore la taxe sur les mines, minières et carrières sont des exemples de taxes que les communes peuvent décider de ne pas appliquer et demander une compensation à la Région wallonne.

Cette compensation, c'est de l'argent public, c'est de l'argent des citoyens. C'est dans ce cadre-là que plus de 243 000 euros ont été faits en cadeau par la Ville de Mons au groupe Lafarge-Holcim. C'est d'autant plus inacceptable que cette même société avait licencié plus de 38 travailleurs. D'ailleurs, la Ville de Mons avait proposé une motion de soutien à ces travailleurs et aujourd'hui, que fait-on ? Finalement, on leur fait plaisir, on les remercie en ne les taxant pas.

Quand allons-nous enfin arrêter cette politique de faire des cadeaux aux grandes entreprises alors qu'elles font de plantureux bénéfices et qu'elles n'hésitent pas, malgré tout, à licencier des travailleurs ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, merci pour votre question à laquelle j'ai, je pense, en partie d'ores et déjà répondu lors d'une précédente séance de commission en rappelant le mécanisme de cette compensation accordée aux communes qui décident ou qui acceptent de ne pas lever la taxe sur les mines et carrières.

C'est une mesure de compensation qui a été mise en place par le précédent Gouvernement visant à compenser la mise en œuvre d'une redevance kilométrique ou du prélèvement kilométrique pour les poids lourds de plus de 3,5 tonnes. Elle vise en fait non pas à soutenir de grands groupes ou des multinationales comme celle que vous citez, mais plus spécifiquement le secteur du transport en Wallonie puisque, comme vous le savez, la redevance kilométrique avait pour objet justement de faire contribuer à l'entretien de notre réseau routier et autoroutier les camionneurs, les

entreprises de transport traversant le pays et provenant d'autres pays d'Europe ou d'ailleurs.

C'est dans ce cadre-là que cette mesure a été mise en place et elle vise clairement à compenser l'impact du prélèvement kilométrique pour nos entreprises wallonnes de transport.

M. le Président. - La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). - Monsieur le Ministre, je vous parlais de Holcim, je ne vous parlais pas des transporteurs.

Vous parlez de compensation par rapport à la taxe kilométrique.

Vous pouvez demander à n'importe quel Wallon ou à n'importe quel travailleur, à chaque fois que l'on nous a mis une nouvelle taxe, on ne nous en a pas supprimé une autre en compensation. Cela n'existe pas pour les gens, cela n'existe que pour les grandes entreprises, et c'est cela qui met en colère.

C'est pourquoi nous invitons les gens à venir manifester leur grande colère le 1er mars dans les rues de Bruxelles.

(Réactions dans l'assemblée)

QUESTION URGENTE DE MME GALANT À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA MISE EN PLACE D'UNE CONFÉRENCE INTERMINISTÉRIELLE DE LUTTE CONTRE LE RACISME »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question urgente de Mme Galant à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la mise en place d'une conférence interministérielle de lutte contre le racisme ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). - Monsieur le Ministre-Président, la Belgique n'avait pas encore de plan national de lutte contre le racisme. Ce matin, lors du Comité de concertation, une conférence interministérielle a été mise sur pied.

Quels seront les contours de cette conférence interministérielle ? Au niveau du Gouvernement wallon, quels seront les points essentiels qui seront défendus ?

C'est bien qu'aujourd'hui toutes les autorités et les différents niveaux de pouvoir s'unissent pour proposer un plan qui aura beaucoup plus de force si tout le monde se met derrière.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Madame la Députée, en effet, ce matin, au Comité de concertation, il a été décidé de mettre sur pied cette conférence interministérielle. Je crois que nous devons tous œuvrer pour lutter contre toutes les formes de racisme. Bien entendu, la Région préparera, avec les ministres concernés, le Gouvernement et le Parlement les mesures qui s'imposent. À chaque fois, on préparera les discussions qui auront lieu à la conférence interministérielle.

Vous pouvez être assurée que c'est un sujet d'une extrême importance. À un moment où les extrêmes l'emportent de plus en plus parce qu'il y a une grande insatisfaction dans l'opinion publique, on voit qu'il y a de plus en plus d'actes et d'attitudes racistes et xénophobes.

Nous devons lutter, car une société apaisée est une société qui n'accepte pas le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme. Nous œuvrerons singulièrement en Région wallonne pour qu'il en soit ainsi.

M. le Président. - La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président.

Il est vrai que c'est un sujet très important. Malheureusement, les extrêmes montent de plus en plus dans tous les domaines.

Je suis sûre que le Gouvernement sera très attentif et que nous pourrons suivre les travaux de cette conférence interministérielle via les différentes commissions de ce Parlement.

QUESTION URGENTE DE M. LÉONARD À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « L'ÉTUDE COMPARATIVE D'ENERGIE INFO WALLONIE (EIW) »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Léonard à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « l'étude comparative d'Energie Info Wallonie (EIW) ».

La parole est à M. Léonard pour poser sa question.

M. Léonard (PS). - Monsieur le Ministre, Énergie Info Wallonie, l'EIW, a dernièrement remis une étude qui pointe notamment des clauses abusives principalement au niveau des conditions générales des contrats des fournisseurs puisque aucun fournisseur ne reçoit un 10 sur 10.

Je vais principalement pointer trois éléments.

Tout d'abord, les clauses pénales qui sont interdites et qui sont reprises dans tous les contrats de fourniture dans toutes ses conditions générales, ce qui est inacceptable puisque l'on touche une fois de plus aux plus précarisés en la matière.

Ensuite, des conditions générales illisibles. Quand je dis « illisibles », on parle des termes parfois utilisés qu'il faut déchiffrer – le commun des mortels ne peut pas s'improviser juriste –, mais aussi illisibles, et là c'est plus sur le ton de l'humour, d'un point de vue purement ophtalmologique puisque cela relève parfois d'une notice de médicament.

Cette étude pointe également des démarcheurs agressifs qui tentent de vendre leurs contrats.

M. le Président. - Merci de terminer.

M. Léonard (PS). - Je conclus, Monsieur le Ministre, en vous demandant votre analyse sur le sujet.

Avez-vous un avis en particulier ?

Quelles sont les initiatives que vous souhaitez mener ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. - Monsieur le Député, la question que vous soulevez est évidemment très importante. Je vous avoue que, dans une minute de question d'actualité, j'aurai du mal à traiter le sujet, surtout que je ne savais pas que vous alliez venir avec ce sujet.

Cela mérite évidemment d'être examiné en détail. C'est clair que l'enjeu en lui-même, c'est-à-dire à la fois la transparence des contrats, des factures, la lisibilité, sont des questions très importantes pour que le système fonctionne, c'est-à-dire que la concurrence puisse être réelle et que les citoyens puissent être bien informés sur les choix qu'ils font, puissent comparer le mieux possible. Certainement que ces éléments pourront être analysés en détail pour voir de quelle façon il est possible d'évoluer.

Au fil du temps, les factures ont aussi évolué, pour toutes sortes de raisons. Il y a d'ailleurs aussi une intention de la Déclaration de politique régionale de veiller à la lisibilité, à la simplification du système de ce point de vue là. Nous y travaillerons d'une manière générale, mais aussi en particulier sous l'angle social, parce que les publics les plus précarisés ou les moins instruits sont ceux qui ont d'autant plus de difficultés à s'y retrouver dans ces contrats, dans les factures et dans les différents documents.

Je serai très intéressé d'examiner cela plus en détail avec vous, mais peut-être à l'occasion d'une commission.

M. le Président. - La parole est à M. Léonard.

M. Léonard (PS). - J'entends votre intérêt et je n'en doutais pas.

Peut-être que sur la concurrence et la libéralisation, on pourra revenir sur le sujet. J'ai de nombreuses fois marqué à quel point je trouvais que c'était une erreur. On ne reviendra évidemment pas sur les gilets jaunes et le pourquoi ils sont sortis, notamment sur les matières de l'énergie.

Je pense que notre Parlement ne peut pas rester insensible à cette réalité, puisqu'on parle des réalités de nos concitoyens. Des sanctions pourraient peut-être alors, dans les pistes envisagées, être prévues pour ces personnes, pour ces contrats qui ne respectent pas la législation.

QUESTION URGENTE DE M. BASTIN À M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « L'AIDE URGENTE À APPORTER AUX COMMUNES IMPACTÉES PAR DES CHARGES SUPPLÉMENTAIRES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Bastin à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'aide urgente à apporter aux communes impactées par des charges supplémentaires ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Bastin (cdH). - Je remonte un petit peu les micros après M. le Ministre.

M. le Président. - Ne soyez pas discourtois pour vos prédécesseurs.

(Rires)

M. Bastin (cdH). - Monsieur le Ministre, j'ai lu ce matin que les pompiers volontaires de Dinant avaient introduit un recours contre la Ville de Dinant pour recevoir une indemnité pour les heures de garde à domicile.

Finalement, la Cour du travail de Liège leur a donné raison. La Ville de Dinant sent un peu ses finances communales menacées. Ce sont de nouvelles dépenses et Dinant aimerait bien sûr inclure cette dépense avec les communes protégées, les communes proches, dont les services étaient donnés.

Il y a d'autres communes, d'autres pompiers ; il y a eu Nivelles il y a quelques semaines. Il y aura

prochainement les pompiers de Couvin et les pompiers de Ciney.

Monsieur le Ministre, d'autres communes sont-elles concernées par ce paiement des heures de garde ? Y a-t-il d'autres recours en justice qui devraient tomber ? Allez-vous encourager les communes proches de Dinant à rentrer dans ce système de remboursement ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Je vais rabaisser les micros.

M. le Président. - Ne soyez pas discourtois pour votre prédécesseur.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - La nature est ainsi faite, Monsieur le Président, que j'y suis contraint.

Monsieur le Député, merci pour votre question qui me permet de rappeler un de mes principes. J'en ai rappelé un hier en commission en réponse à une question de M. Desquesnes, à savoir que je ne commentais jamais un article de presse. Un de mes autres principes est que je n'ai pas pour habitude de commenter des décisions de justice.

Vous avez évoqué effectivement une décision de justice, un arrêt de la Cour du travail de Liège rendu dans le cadre d'un litige opposant des pompiers volontaires ou d'anciens pompiers volontaires à la Commune de Dinant, s'agissant de la valorisation d'heures de garde à domicile prestées avant l'entrée en zone. Je prends acte de cette décision, comme j'ai pris acte d'autres décisions. On a déjà eu l'occasion de l'évoquer, ici, à cette tribune, notamment en réponse à une question de Mme Galant.

Je m'inscris dans le sentiment de crainte qui est celui partagé par l'ensemble des communes et relayé par l'Union des villes et des communes par rapport à des situations et des arrêts comme ceux-là, qui dépassent la simple question des gardes des pompiers, mais qui touche à toutes les fonctions ou tous les métiers qui imposent des gardes, qu'elles soient à domicile ou dans certaines infrastructures liées de près ou de loin aux pouvoirs locaux.

C'est un sujet que nous aurons l'occasion de traiter à nouveau dans le cadre de ce dossier particulier du financement des zones de secours.

S'agissant de votre question plus spécifique à savoir si je vais donner une injonction aux communes, cela dépasse, vous comprendrez, mon pouvoir de tutelle, s'agissant du fonctionnement des zones de secours et de l'application d'une décision de justice. J'attendrai, mais je suis bien entendu disposé à rencontrer les uns et les autres pour envisager les suites à donner à cet arrêt et à d'autres.

M. le Président. - La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse et votre disponibilité, mais c'est aussi pour vous sensibiliser à nouveau en dehors du fait que les communes sont complètement asphyxiées en plus justement du problème des pensions et que le Fédéral doit absolument assumer sa charge. Il doit mettre un terme à cette carence réglementaire.

Nos hommes du feu ont été très fortement sollicités ces dernières semaines et on ne peut que les féliciter, mais il faut pour cela aussi donner les moyens aux communes et aux zones de secours de donner des services de qualité, comme cela a été le cas ces derniers jours.

On se reverra probablement sur le sujet prochainement.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. - Conformément à l'article 68 du règlement, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. FLORENT À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA CONFISCATION DU DÉBAT PUBLIC SUR LA CHASSE »

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. NEMES À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « L'IMPACT DES CHANGEMENTS DE RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE CHASSE SUR LA BIODIVERSITÉ, L'ENVIRONNEMENT ET LES FORÊTS »

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DODRIMONT À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'ALLONGEMENT DE LA PÉRIODE DE CHASSE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences et à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, de :

- M. Florent sur « la confiscation du débat public sur la chasse » ;
- M. Nemes sur « l'impact des changements de réglementation en matière de chasse sur la biodiversité, l'environnement et les forêts » ;
- M. Dodrimont sur « l'allongement de la période de chasse ».

La parole est à M. Florent pour poser sa question.

M. Florent (Ecolo). - Monsieur le Ministre, le Conseil d'État a donc cassé, comme vous le savez, l'arrêté gouvernemental précédent qui concerne l'ouverture, la clôture de la chasse, le plan quinquennal, pour des raisons très précises qui concernent essentiellement le petit gibier, par exemple le non-respect de la convention de Berne, le non-respect de la directive « oiseaux », sur la chasse de la perdrix grise, de la sarcelle d'hiver et également pour le simple fait que certaines instances n'avaient pas été consultées comme le prescrit le demande.

J'ai eu un certain étonnement à la lecture du projet, je précise bien qu'il s'agit d'un projet d'arrêté du nouveau plan quinquennal puisqu'il a un périmètre beaucoup plus large que les objections du Conseil d'État. Par exemple, il prolonge la période de chasse d'un mois et notamment la chasse à l'affût est également prolongée pour débuter le 15 septembre, en pleine période du brame du cerf.

En ce qui concerne la perdrix, justement, la note gouvernementale qui est sur la table précise que cette espèce est en déclin en Wallonie, c'est un fait. Malgré cela, on continue la chasse de cette espèce moyennant quelques lâchers afin de compenser les populations.

Enfin, on a la définition du tir à l'arme qui concerne à la fois les fusils, le tir à l'arme de feu, mais également le tir à l'arc qui, jusqu'à présent, était une pratique non interdite, mais non plus sans base légale et donc, quelque part, cet arrêté, lui, offre une base légale.

Simplement, mes questions – je ferai écho à ce que vous avez déjà dit hier en commission en répondant à une question de ma collègue – concernant la prolongation, vous avez eu des mots d'apaisement : que doit-on comprendre ? La prolongation est-elle confirmée ou pas ? Quel est l'état de la question à ce niveau-là ? Est-il prudent de ne pas répondre scrupuleusement aux objections évoquées par le Conseil d'État, notamment pour des raisons simplement de stabilité juridique de l'acte que vous vous apprêtez à poser ?

Quelles instances ont-elles été ou vont-elles être consultées ? Je pense bien sûr au pôle Nature et Forêt, également au DNF, le DEMNA, mais peut-être également d'autres organisations environnementalistes.

Est-il judicieux, dans l'urgence – puisque vous l'avez dit vous-même, il y a énormément d'étapes avant la publication de cet acte – d'élargir de telle manière le périmètre et d'inclure dans cet arrêté énormément de choses.

M. le Président. - Je me permets d'insister pour que vous terminiez.

M. Florent (Ecolo). - Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Président. - La parole est à M. Nemes pour poser sa question.

M. Nemes (PTB). - Madame la Ministre, nous avons un problème de sangliers en Wallonie. Les sangliers causent un vrai désastre écologique dans nos forêts parce que cet animal est omnivore. Cela veut dire qu'il va dévorer toutes les plantes, les champignons et les petits animaux qui vont se retrouver dans la forêt. De plus, le sanglier est un animal fouisseur. Autrement dit, il retourne les sols et il est donc particulièrement efficace quand il s'agit de saccager nos sous-bois.

Je parle de désastre écologique parce que les sangliers sont bien trop nombreux dans nos forêts. Il faudrait une diminution de 80 % de la population de sangliers si l'on veut respecter la capacité d'accueil de notre écosystème. Là intervient le but de la chasse en Wallonie, qui est censé limiter les populations de cet animal. Depuis les années 1980, on constate que ces populations de sangliers ont été multipliées par quatre.

On est légitimement en droit de se poser la question : nos chasseurs font-ils du bon boulot ou n'y a-t-il pas un problème un peu plus large ?

Il y a un problème un peu plus large puisque l'effet de la chasse en Wallonie est d'augmenter les populations de sangliers et pas de les diminuer parce que les chasseurs pratiquent le nourrissage. Les seules conséquences scientifiques avérées du nourrissage, c'est d'augmenter les populations de sangliers et certainement pas de protéger les cultures.

Vu les impacts catastrophiques de ces populations sur notre environnement, vu que nous sommes à la veille des négociations autour de l'arrêté du Gouvernement wallon quinquennal sur la chasse, il est important d'avoir votre avis, en tant que ministre de l'Environnement, de la Biodiversité et des Forêts, sur les trois questions suivantes.

Premièrement, vu l'impact dévastateur des pratiques de nourrissage, vous positionnez-vous, en tant que ministre, contre ces pratiques ?

Deuxièmement, dans l'arrêté gouvernemental wallon, allez-vous vous battre pour faire interdire la chasse à la perdrix grise et à la sarcelle d'hiver, deux petites espèces protégées, dont les populations sont en grave déclin ?

Enfin, quel est votre positionnement sur l'étendue de la période de chasse d'un mois ? Ce qui veut dire que, maintenant, on va passer de trois à quatre mois de période de chasse où l'accès aux forêts sera drastiquement limité pour la population.

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). - Monsieur le Ministre, il est vrai que les sangliers, dans certaines communes, occasionnent beaucoup de dégâts. Des dégâts sont causés aux propriétés privées, mais aussi, plus grave, aux cultures de nos agriculteurs. Dès lors, il y a vraisemblablement une carence par rapport à la politique menée jusqu'à présent pour tenter de diminuer les nuisances causées par ces populations trop nombreuses.

On a pris connaissance de votre projet d'arrêté censé apporter certaines prolongations de périodes de chasse. Ce projet d'arrêté se veut, à mon sens, nécessaire pour arriver à éradiquer certains dégâts trop nombreux qui font souffrir des agriculteurs, mais qui causent aussi, pour les communes, des difficultés.

On essaie aujourd'hui d'opposer les uns et les autres par rapport à la chasse. Je crois que l'homme a des questions à se poser par rapport à la façon dont on a façonné nos contrées, mais je pense que ce problème n'est pas à poser aujourd'hui et ici. Le problème qui nous occupe, c'est de faire en sorte que les uns et les autres puissent vivre ensemble.

Il y a, du côté de ces populations de sangliers, des actions à mener. J'attends quelques réponses par rapport à la politique que vous entendez mener sur ce sujet en particulier parce qu'il y a nécessité d'agir.

Je vous remercie par avance d'apporter une réponse à ces préoccupations et de faire en sorte que l'on puisse aussi aménager certaines dispositions pour que l'on n'oppose pas celles et ceux qui sont pour ou contre la chasse et celles et ceux qui veulent pratiquer des promenades en forêt.

Il y a moyen de coordonner tout cela dans l'intérêt de chacun. Dans ma commune, par exemple, on interdit la chasse le dimanche et c'est apprécié par celles et ceux qui veulent jouir des bienfaits de la forêt.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus et à Mme la Ministre Tellier dans l'ordre et l'importance de temps qu'ils souhaitent.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Messieurs les députés, tout d'abord, quelques mots concernant les réflexions et les textes en préparation. Comme il se doit, avant même d'entamer le processus d'élaboration d'un texte, nous menons une série de concertations et de consultations, en l'espèce, avec les associations représentatives des chasseurs, avec le collectif « Stop aux dérives de la chasse », qui revendique le fait de représenter 59 associations, avec les agriculteurs, avec les communes et toute une série d'interlocuteurs. Je parle avant même de mener à bien le processus d'élaboration du texte en première lecture.

Deuxièmement, ma petite expérience me conduit à croire que, lorsqu'une communication est faite concernant un texte au départ d'une association, de l'administration ou d'autres interlocuteurs, c'est en général dans le but de plaider un point de vue, c'est en général dans le but de tenter de diffuser une information. Mon expérience me conduit à croire que cette information est rarement fondée.

En l'espèce, ce que j'ai lu est stupéfiant, dans la mesure où j'ai eu l'occasion de voir que subitement il ne serait plus possible de circuler en forêt, que nous allions étendre de cinq mois la période de la chasse, que ceci et que cela. Rien n'est plus faux.

Je me permets de saisir, puisque j'ai déjà eu l'occasion de le dire en commission hier, cette opportunité pour le réindiquer.

Quatrièmement, nous veillons à intégrer un équilibre dans notre analyse, partant d'une situation où malheureusement le texte antérieur, de 2016, a été mis à mal par le Conseil d'État sur base de différents points : d'une part, deux éléments liés aux espèces protégées, la perdrix et la sarcelle, et d'autre part des éléments de non-respect des procédures consultatives suffisamment essentielles pour conduire à l'annulation du texte.

Nous avons donc une double situation : le fait de pouvoir et de devoir réagir en urgence, d'une part, pour éviter un manque, dès l'instant où un texte n'est pas publié le 1er juin il n'y a plus de réglementation. D'autre part, cinq ans, cela nous amène à proximité de la fin de l'échéance normale d'un quinquennat.

Nous sommes donc en train de travailler ce dossier en veillant, comme plusieurs d'entre vous l'ont indiqué, à ce que l'on puisse aussi rencontrer les objectifs de diminution des populations, singulièrement de populations de sangliers qui créent des dommages extrêmement considérables, notamment à la biodiversité, mais aussi au monde agricole. Pas

seulement des sangliers d'ailleurs. D'autre part, en veillant également à ce que les espèces dont le Conseil d'État a souligné que les dispositions de l'arrêté quinquennal doivent permettre la conservation des habitats et la préservation de leur pérennité en tant qu'espèce et de leur redéploiement sur le territoire soient garanties.

C'est cette alchimie complexe mais passionnante que nous sommes en train de rédiger.

J'ai encore un petit mot : s'il suffisait d'interdire le nourrissage pour que les sangliers disparaissent, il y a longtemps que cela se saurait. Plusieurs pays en Europe s'y sont essayé, avec le résultat qui n'est pas du tout le résultat que vous avez mentionné, Monsieur Nemes.

Voilà les différents éléments que je me permets de partager avec vous. Si nous aboutissons à un texte équilibré du point de vue agricole, du point de vue du monde de la chasse, des environnementalistes, des villes et communes, et de l'économie pour qui le secteur de la chasse est aussi un secteur important, et bien sûr pour le monde de la chasse, je crois que nous aurons fait œuvre utile.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Messieurs les députés, c'est une matière gérée par mon collègue le ministre Borsus, je vais donc m'en tenir ici à répondre sur les enjeux de biodiversité qui me concernent.

La question globalement de la surdensité du gibier, que ce soit les cervidés ou les sangliers, pose un certain nombre de problèmes, comme l'a dit M. le Ministre. C'est d'ailleurs également repris dans la DPR. Ce sont des problèmes qui se posent à la fois en matière de régénération de la forêt, puisque 40 % des forêts sont affectés par ces surdensités. C'est un problème causant ce déséquilibre entre la forêt et la faune sauvage sur la possibilité pour les forêts de répondre aux enjeux d'adaptation au changement climatique. C'est également un problème d'affectation de nombreuses espèces protégées, notamment des batraciens.

Enfin, pour les deux espèces que vous citez, la sarcelle et la perdrix grise, certaines espèces, effectivement, ouvertes à la chasse, relèvent de la loi de conservation de la nature actuellement. Les pratiques de la chasse peuvent donc effectivement impacter leur protection.

Ces différents éléments sont en cours de discussion au sein du Gouvernement, comme l'a dit M. le Ministre Borsus. Je pense que le travail n'est pas abouti et nous en reparlerons certainement.

M. le Président. - La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). - Je remercie tant Mme la Ministre Tellier que M. le Ministre Borsus pour les éléments de réponse. La volonté de M. le Ministre Borsus d'avoir un équilibre dans les instances consultées me paraît tout à fait saine.

C'est vrai qu'à la lecture – et je répète que c'est un projet –, il est clair que l'instance consultée paraissait bien plus importante du côté du monde des chasseurs que des environnementalistes.

Je voudrais également rappeler un aspect excessivement important dans nos forêts, c'est l'aspect touristique. Le tourisme en Wallonie, c'est 6 % du PIB wallon. Énormément de personnes prennent plaisir à un tourisme durable, notamment via l'accès aux forêts.

Il en va également de cet aspect économique et d'autres usages ; ce n'est pas uniquement économique, il y a des usages aussi des promeneurs, des amateurs, par exemple, du brame à la période du brame du cerf.

L'on doit trouver cet équilibre qui est complexe, bien entendu, mais qui est très important pour les différents usages des forêts.

Je comprends évidemment – je suis bien placé aussi dans la région dans laquelle je vis pour bien mesurer le problème de la surpopulation de sangliers – qu'il faut effectivement se poser les bonnes questions. Les questions de prolongation de forêt sont-elles le meilleur outil ?

J'en termine aussi par ce point-là, l'arrêté aujourd'hui, il a l'air de concerner pas mal de gros gibiers ; il ne faut pas oublier également les objections du Conseil d'État, de manière à répondre utilement à ces objections. Je pense que c'est l'urgence aujourd'hui.

M. le Président. - Je rappelle que les aide-mémoire ne sont pas faits pour dépasser le temps mais, au contraire, pour permettre à ceux qui les ont, de mieux respecter les éléments et je constate que tous ceux qui ont eu un aide-mémoire ont dépassé systématiquement le temps de parole qui leur est accordé.

(Réactions dans l'assemblée)

Non, je ne parle pas de la part du ministre et surtout pas Mme Tellier qui, au contraire...

Je voudrais simplement demander à chacun d'être attentif à ce que l'aide-mémoire ait pour objectif de pouvoir cadrer son temps, puisque vous pouvez même répéter et mesurer le temps dans lequel vous êtes.

La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). - Monsieur Borsus, je pense que vous n'avez pas compris. Pour moi, la solution, ce n'est clairement pas de supprimer le nourrissage.

(Réaction de M. le Ministre Borsus)

Excusez-moi, j'aimerais bien pouvoir expliquer.

Monsieur Borsus, scientifiquement, la seule chose avérée par rapport au nourrissage, c'est qu'il augmente les populations de sangliers, même quand il s'agit de tenter de protéger les cultures ; ce que scientifiquement on n'arrive pas à prouver qu'il est efficace à faire.

Il faut donc arrêter le nourrissage d'une manière ou d'une autre, et je n'ai pas dit en bloc, si l'on veut limiter les populations.

Madame Tellier, merci aussi pour votre réponse. Je pense que l'on est sur la même longueur d'onde, que vous avez raison sur la manière dont vous abordez...

(Réactions dans l'assemblée)

Maintenant, je pense que c'est vraiment important que, comme ministre de l'Environnement, vous vous positionniez clairement par rapport à ce nourrissage. J'aimerais donc vraiment avoir votre position ferme sur « oui, c'est quelque chose que l'on peut continuer à mettre en place dans nos forêts » ou « non, c'est quelque chose qui doit vraiment s'arrêter et le plus rapidement possible ».

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Merci, Madame, Monsieur le Ministre, pour les réponses apportées. Merci, Monsieur le Ministre Borsus, d'avoir bien cadré la réflexion et l'état de situation du dossier et ce qu'il y avait encore à franchir comme étape.

Je voudrais juste peut-être apporter un élément qui n'est pas pris en compte dans la discussion que nous venons d'avoir, c'est celui qui concerne la viande de sanglier. On l'a déjà abordé dans ce Parlement, cette viande ne trouve pas amateur du côté des boucheries. Il y a quand même des explications aussi à donner par rapport à cela, alors que l'on importe de la viande de sanglier.

Ce désintérêt, parfois, du monde de la chasse par rapport au sanglier et à la viande qui pourrait être commercialisée est, à mon avis, un élément de réflexion qu'il faut prendre en compte.

Je vous rends la parole, Monsieur le Président, en ayant essayé de respecter au mieux le temps qui m'était imparti.

M. le Président. - Le Gouvernement souhaite-t-il un mot complémentaire ? Je comprends que non.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DESQUESNES À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA RENCONTRE DE M. LE MINISTRE AVEC L'AMBASSADEUR DU VIETNAM »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la rencontre de M. le Ministre avec l'ambassadeur du Vietnam ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, vous avez eu l'occasion, semble-t-il, ce début de semaine, de rencontrer l'ambassadeur de la République socialiste du Vietnam. J'imagine que vous lui avez parlé notamment des débats que nous avons eus au sein de cette assemblée et du vote à l'unanimité que nous avons eu il y a 15 jours sur le projet d'accord commercial et d'investissement relatif au MERCOSUR.

Le Parlement européen vient d'approuver un traité Union européenne-Vietnam, un double traité, un traité à la fois pour les aspects commerciaux et un traité pour les éléments d'investissement. Ce second traité viendra dans nos assemblées.

Ici, en Wallonie, vous avez fait une Déclaration de politique régionale, sur ce chapitre-là, nous pouvons vous rejoindre au niveau du cdH, en mettant une série de balises aux futurs accords commerciaux internationaux et d'investissement.

Parmi les balises qui sont reprises et que l'on a reprises dans la motion unanime s'opposant en l'état au traité Union européenne-MERCOSUR, il y a notamment le respect de conventions de l'Organisation internationale du travail et le respect également de clauses environnementales et sociales, et de droits humains fondamentaux.

On a eu l'occasion déjà au sein de cette assemblée, sous la précédente législature et sous la présidence de mon collègue, M. Antoine, d'auditionner toute une série d'acteurs sur la situation du Vietnam et les ONG ont attiré notre attention sur les difficultés, en particulier les suivantes : le fait que, au Vietnam aujourd'hui, on n'a pas ratifié deux conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, celle qui interdit le travail forcé et celle qui interdit le travail des enfants. Je ne parlerai pas également des problèmes du Vietnam

avec la justice où elle n'est pas indépendante, ou encore l'absence de liberté de la presse.

Avez-vous fait passer un message clair à l'attention de l'ambassadeur du Vietnam, qu'en l'état en tout cas il me semble difficile, aux mêmes arguments que le MERCOSUR, d'accepter de signer un tel traité entre l'Union européenne et le Vietnam ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, effectivement, dans la foulée de l'approbation massive par le Parlement européen du texte conduisant à l'accord de libre-échange avec le Vietnam, l'ambassadeur a souhaité très immédiatement que nous puissions envisager les concrétisations au bénéfice de nos entreprises, de nos activités dans la foulée des 25 ans de coopération que nous avons avec le Vietnam, des accords nombreux qui ont été signés par l'ensemble des gouvernements avec le Vietnam depuis des années, aussi nombreuses, et par ailleurs bien sûr que nous puissions faire le point concernant l'ensemble des perspectives. Je rappelle qu'une mission économique était présente en 2019 au Vietnam, qu'il s'agit d'un pays émergent, avec une croissance l'année dernière de 7 %, par exemple, et d'un pays qui compte aujourd'hui 97 à 98 millions d'habitants, si je ne m'abuse.

Cette réunion fut extrêmement offensive quant aux perspectives dans la foulée des accords signés par tous les ministres qui ont composé les gouvernements tout au long de ces deux décennies que je viens d'évoquer.

Par ailleurs, effectivement, l'accord de libre-échange prévoit que le Vietnam va ratifier les conventions de l'OIT que vous avez mentionnées. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le mandat qui a été donné en 2012 par les gouvernements et les différentes étapes successives de cet accord n'ont fait l'objet, à ma connaissance, d'aucune réaction, si ce n'est positive, des gouvernements wallons successifs et des majorités wallonnes successives jusqu'à celle de ce jour.

J'espère donc que, dans la foulée de ce soutien massif du Parlement européen, à quelques expressions près, nous allons pouvoir concrétiser cet accord et lui donner effectivement des perspectives concrètes, souhaitées par le Vietnam lui-même, permettre de faire de cet instrument des avancées significatives en termes également d'État de droit, de ratification des instruments internationaux, c'est bien le but, et par ailleurs pouvoir, me semble-t-il, au bénéfice de la population locale, notamment coopérer dans des domaines comme l'assainissement des eaux, la qualité de vie et l'accord de partenariat agricole ; des domaines où nos partenaires vietnamiens sont demandeurs concomitamment aux demandes de nos entreprises.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse, dont je ne partage pas l'enthousiasme.

Les travaux parlementaires de la Commission chargée de questions européennes et celui qui vous a précédé comme ministre-président du Gouvernement wallon, M. Magnette, ont été extrêmement critiques sur ce projet d'accord et sur le non-respect des conditions, par la République socialistes du Vietnam, d'une série d'engagements au niveau de l'OIT, mais pas seulement : en matière sociale, en matière environnementale et en matière des droits humains.

Je rappelle que la critique du Premier ministre vous envoie en prison au Vietnam. J'espère que cela nous fera réfléchir.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME KELLETER À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE DÉTOURNEMENT DES AIDES PUBLIQUES DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC) »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Kelleter à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le détournement des aides publiques de la Politique agricole commune (PAC) ».

La parole est à Mme Kelleter pour poser sa question.

Mme Kelleter (Ecolo). - Monsieur le Ministre, cette semaine, un nouvel acteur est né dans le paysage médiatique wallon : la revue *Tchak !*, qui veut susciter une prise de conscience des débats qui traversent le monde agricole. Je trouve que c'est assez réussi avec un dossier, dans le premier numéro, consacré à l'accès à la terre. Dans ce dossier, on apprend que certains n'hésitent pas à faire appel à l'ingénierie fiscale afin d'amasser un maximum de subsides de la Politique agricole commune.

En gros, au lieu d'avoir une seule entreprise qui gère un grand nombre d'hectares, une personne a multiplié les sociétés qui gèrent des parcelles plus petites afin d'avoir à chaque fois droit aux aides PAC octroyées spécifiquement pour les premiers hectares.

Ceci a pris une ampleur telle que l'administration wallonne est allée en justice. Ce n'est donc pas à nous de trancher dans ce cas précis.

La question qui doit nous occuper est : comment éviter que les pratiques de la grande finance envahissent le monde agricole ? Pour protéger notre modèle d'agriculture, il est indispensable de lutter contre tout abus dans la demande des primes PAC. Beaucoup d'agriculteurs en dépendent pour leur survie et la Wallonie a tout à gagner en défendant une agriculture de qualité, à taille humaine et respectueuse de notre environnement.

Ceci n'est pas seulement vrai sur le plan alimentaire, mais aussi pour lutter contre le changement climatique et pour faire face à l'extinction massive des espèces.

C'est pourquoi je vous pose les questions suivantes. Qu'avez-vous entrepris pour récupérer ces aides publiques ? Quelles règles avez-vous prévues pour éviter dans le futur de pareilles dérives ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, merci pour votre question particulièrement importante.

Rappelons tout d'abord les procédures. Lorsque l'administration reçoit une demande d'identification, elle procède à une première vérification à travers la Banque-carrefour des entreprises pour analyser la réalité de l'entreprise, son existence, et cetera.

Lorsqu'une demande d'aides est introduite, des vérifications plus approfondies sont menées de manière à identifier, notamment par des contrôles sur place, si les conditions d'octroi des aides sont remplies.

Dans le cas de sociétés multiples, ces contrôles sont renforcés de manière à vérifier s'il ne s'agit pas, dans certains cas, de montages artificiels dans le seul but de maximaliser la perception des aides agricoles. A posteriori, l'administration fait également procéder à des contrôles administratifs, y compris sur place.

Dans l'hypothèse de fraude ou de non-réalité des éléments déclarés, des PV sont établis avec recouvrement, mise en demeure et, le cas échéant, recouvrement judiciaire.

En cas de fraude ou en cas de contournement des dispositifs légaux, les administrations sont concernées, comme tout autre intervenant à ce titre, par l'article 29 du Code d'instruction criminelle qui impose de dénoncer les faits qui seraient réputés être des illégalités.

Par ailleurs, la question transversale que vous posez est aussi une question importante. À travers la prochaine PAC et à travers son organisation en Wallonie vont se poser des questions importantes concernant, d'une part, les limitations des aides et, d'autre part, concernant les liens avec les unités de travail actif, les personnes directement employées dans l'activité, donc le lien que l'on fait entre unité de main-d'œuvre et le volume des aides.

Il est clair que l'on doit bien avoir en tête à la fois l'ambition qui est la nôtre concernant notre agriculture, notre type d'agriculture, et la gestion de notre territoire, et éviter que, à travers l'organisation de la PAC que nous pourrions décider, nous ne soutenions une industrialisation excessive ou inappropriée si cela devait être le cas de notre évolution agricole.

M. le Président. - La parole est à Mme Kelleter.

Mme Kelleter (Ecolo). - Je vais être très brève. L'enjeu est vraiment là, de bien veiller, dans le cadre des négociations pour la prochaine programmation PAC, à ce qu'il n'y ait pas de petit trou dans la législation qui permette cette sorte d'abus.

L'enjeu est aussi de se poser et de voir quel modèle d'agriculture nous voulons soutenir à l'avenir, si nous voulons de petites entreprises à taille humaine ou une agriculture industrielle comme au Brésil ou en Allemagne du Nord.

Pour moi, c'est très clair, il faut continuer à travailler pour les petites entreprises qui permettent un emploi local et qui nous donnent aussi une nourriture de qualité.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. FONTAINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES INQUIÉTUDES DES AGRICULTEURS RELATIVES AU VIRUS TOBRFV »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les inquiétudes des agriculteurs relatives au virus ToBRFV ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). - Monsieur le Ministre, on a beaucoup parlé du scolyte, mais un nouveau virus est à nos portes, le président l'a dit, le ToBRFV, plus communément appelé virus de la tomate.

Ce virus a été découvert en 2014. En quatre ans, il est très rapidement arrivé à nos portes via l'Allemagne en 2018 et par les Pays-Bas en 2019. Ce virus, contrairement à son nom sympathique, est très destructeur et très dangereux. Pourquoi dangereux ? Parce que sa propagation se fait par le simple contact, par la simple manipulation des graines et destructeur parce qu'il peut aller jusqu'à détruire 100 % d'une culture de tomates, d'une exploitation de tomates, surtout quand elles se font en serre.

Des mesures ont été prises suite à la découverte de ce virus, en novembre dernier, où l'ensemble des graines venant des pays contaminés, c'est-à-dire l'Allemagne et les Pays-Bas, sont contrôlées. Dernièrement, voici quelques jours maintenant, un cas suspect est apparu en France et le ministre de l'Agriculture français, par un communiqué ce lundi soir, a dit que ce cas n'était plus suspect, mais avéré.

Monsieur le Ministre, j'ai deux questions simples : comment répondre aux agriculteurs et aux exploitants par rapport à l'arrivée de ce nouveau virus assez dangereux et destructeur, comme je l'ai précisé ? Les mesures qui ont été mises en place de façon préventive en novembre sont-elles déjà d'application pour les graines venant de France ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, depuis 2014, vous avez bien retracé la propagation de ce virus et les dégâts importants que sa dissémination dans les entités de production peut entraîner.

Je relevais que depuis 2018 le virus était présent aux Pays-Bas et en Allemagne, dorénavant il est présent en France. C'est la raison pour laquelle nous avons été en contact avec l'AFSCA de manière à pouvoir coordonner à la fois l'information, mais aussi être mutuellement bien informés des mesures à prendre et aussi des dispositifs de réaction, dès l'instant où une situation suspecte serait identifiée.

À cet égard, notons que les mesures de prévention, ce sont effectivement des mesures de type prophylactique de type sanitaire, de type isolation des espaces potentiellement contaminables. Les graines et semences sont donc effectivement le premier vecteur. Autre vecteur, c'est la présence dans les serres, par exemple, de personnes ou de commerçants, ou d'interlocuteurs professionnels, qui seraient les vecteurs qui disséminent le virus concerné.

Troisièmement, évidemment, le suivi de proximité par rapport à l'ensemble des exploitations.

Le Centre de recherches agronomiques et laboratoire de référence concernant l'AFSCA, pour l'hypothèse ou le cas où l'on identifierait un risque de foyer.

Par ailleurs avec notre administration à l'instar de ce qui se fait en France et avec le Collège des producteurs, nous avons entamé des campagnes de sensibilisation supplémentaires. J'ai demandé au Collège de producteurs de rencontrer l'ensemble des producteurs potentiellement concernés, de manière à ce que toutes les mesures de précaution et de prévention soient menées et soient prises à l'avenir. À ce stade, c'est au niveau de ces dispositions de prévention que l'action doit porter et alors, une grande vigilance par rapport à la détection, et si un cas, malheureusement, devait se faire jour, réaction immédiate pour l'isoler et pour éliminer le foyer concerné. Mais c'est un autre problème pour nos producteurs effectivement, comme vous le relevez très justement.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour l'ensemble des réponses à mes questions qui ne vont sans doute pas rassurer nos exploitants, nos agriculteurs, mais je vois que les choses sont en marche, que vous avez pris ce dossier à bras-le-corps avec des mesures de prévention, de détection, tout ce que vous avez cité, et je vous en remercie pour eux.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME AHALLOUCH À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'IMPLANTATION DE LA SOCIÉTÉ CEBEO À MOUSCRON »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Ahallouch à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'implantation de la société Cebeo à Mouscron ».

La parole est à Mme Ahallouch pour poser sa question.

Mme Ahallouch (PS). - Monsieur le Ministre, la Déclaration de politique régionale affiche trois ambitions : une ambition économique, une ambition écologique et une ambition sociale.

Parmi la dimension écologique, l'on parle même de lutter contre le réchauffement climatique et la préservation de l'environnement et, en même temps, on ambitionne d'être un territoire qui a des ambitions économiques et qui se veut être une région attirante et accueillante. Cette double dimension, sur le terrain, peut aussi se concrétiser par des tensions. Des tensions qui peuvent être très fortes et j'en veux pour exemple un cas très concret récent avec l'implantation du projet Cebeo à Mouscron.

Quel est le projet Cebeo ? C'est la construction et l'implantation d'une plateforme logistique juste à côté d'une zone résidentielle.

Des riverains ont choisi ce cadre parce que c'était paisible ; il y a une réserve naturelle qui s'y est développée et il y a même une ferme pédagogique à proximité.

Comme beaucoup de terrains, c'était une ancienne zone agricole qui a été ensuite affectée en zone d'activité économique à la fin des années 1970.

Quand on parle d'un projet gigantesque, on parle bien de 73 000 mètres carrés, 18 mètres de haut, 270 places de parking, 34 quais de déchargement, 150 camions par jour 24 heures sur 24, cinq jours sur sept. On parle donc bien d'un projet gigantesque. On peut tout à fait comprendre les inquiétudes des riverains concernant les nuisances sonores, la pollution atmosphérique et visuelle.

Le collège a remis un avis défavorable début de semaine. Je voulais savoir quelle était votre position sur ce dossier et comment cet avis défavorable sera pris en considération.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, je vous remercie pour votre question.

Effectivement l'entreprise Cebeo est une entreprise de distribution et de logistique de matériel électrique implantée à Mouscron. Elle souhaite en effet développer un centre de logistique, étant aujourd'hui à l'étroit, nous indique-t-elle, sur le site actuel dit « la Royenne », et veut s'implanter sur une zone de l'ordre de 10 hectares au lieu dit La Martinoire. Le projet représente un investissement de 30 millions d'euros et concerne le maintien, la pérennisation, voire le développement d'un total de 160 emplois. Les terrains qui doivent accueillir potentiellement cette plateforme logistique, sont la propriété de l'intercommunale, effectivement, comme vous le mentionnez très justement, sont destinés à l'activité économique.

Le projet prévoit effectivement une construction de grande ampleur, même si nos chiffres ne semblent pas correspondre, puisque l'on me parle d'une plateforme de 52 000 mètres carrés pour un bâtiment qui aurait une volumétrie de 18 mètres de haut, ce qui est évidemment un bâtiment de dimension considérable, sur un terrain dont l'ensemble concernerait 78 000 mètres carrés.

Le dossier est en première instance, comme vous le savez, puisque la décision des fonctionnaires technique et délégué est attendue pour le 11 avril 2020. J'ai eu l'occasion de prendre connaissance dans la presse de l'avis défavorable exprimé par le Collège communal de Mouscron.

Comme vous le savez, comme nous sommes, avec ma consœur, Mme Tellier, autorités de recours potentiel si un recours devait être introduit par une partie ou par l'autre concernant ce dossier, nous ne sommes pas autorisés à nous exprimer, puisque si nous nous exprimions, mécaniquement, nous vicierions potentiellement notre avis, puisque nous devons recevoir le dossier. Nous devons par ailleurs être instruits de tous les avis que ce dossier pourrait recevoir avant de prendre décision et de le faire de surcroît de façon concertée avec ma consœur.

Désolé de ne pas pouvoir vous exprimer mon opinion à ce stade. Il serait totalement aventureux et inopportun de le faire, concernant ce dossier, eu égard à l'état de la procédure.

M. le Président. - La parole est à Mme Ahallouch.

Mme Ahallouch (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Évidemment, l'intention était d'attirer l'attention sur ce cas spécifique et pourrait être extrapolé ailleurs en Wallonie.

On ambitionne d'être un territoire de transition écologique, économique et social. Je pense que cela doit aussi passer par moment par une rupture avec des logiques du passé qui nous laissent en héritage des zones d'activité économique qui étaient en fait d'anciennes zones agricoles qui ont été laissées telles quelles depuis. Je pense que l'on doit pouvoir questionner les projets actuels qui ne sont pas forcément cohérents avec les cadres, parce que les choses ont évolué entre-temps. C'est en passant par un questionnement que l'on pourra aller vers cette transition que l'on veut mettre en place.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME KAPOMPOLE À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Kapompole à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le renforcement de la lutte contre les discriminations ».

La parole est à Mme Kapompole pour poser sa question.

Mme Kapompole (PS). - Madame la Ministre, le mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie indique, dans son dernier rapport, une hausse de 13 % des signalements pour incitation à la haine.

On le sait, c'est notamment préoccupant sur les réseaux sociaux. Les situations de discrimination, on le sait, elles concernent à la fois la couleur de peau, l'orientation sexuelle, les choix philosophiques, mais on assiste de plus en plus à des phénomènes déplorables sur Internet liés, par exemple, à la grossophobie.

Mes questions sont simples.

Comment arriver à lutter contre toutes ces discriminations de manière efficace et en tenant compte aussi de l'évolution de la société ? Finalement, avec ces nouveaux moyens de communication, comment répondre à cette politique à mener ?

Tout à l'heure, M. le Ministre-Président a pu nous donner quelques éléments par rapport au Plan national de lutte contre le racisme lancé ce matin. Je pense que, dans le cadre de vos compétences, vous aurez sans doute des éléments additionnels à nous apporter.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, je vous sais particulièrement sensible à cette question, vous qui allez parler à la Sorbonne, d'ici quelques jours, pour parler notamment des féminismes noirs et de la lutte contre le racisme.

On sent bien que le nombre de plaintes a augmenté. Unia nous l'a dit et notamment les plaintes racistes ont augmenté. Ce sont les premiers chiffres d'ailleurs qui sortent. Ce sont 33 % des plaintes chez Unia qui concernent le racisme et la xénophobie.

Il y a une parole décomplexée autour du racisme, elle est incontestable. Il y a une forme d'incitation à la haine, parfois sur les réseaux sociaux ; les chiffres nous rappellent l'urgence de travailler sur cette question.

Le ministre-président l'a dévoilé tout à l'heure ; ce matin, à l'occasion de la conférence entre toutes les autorités de ce pays, il a été décidé de lancer une Conférence interministérielle de lutte contre le racisme. Ce n'est pas neutre parce que cela n'existait pas encore sous l'ancienne législature et cela permet de travailler avec les entités fédérées, avec le Fédéral, sur cette question.

J'ai eu l'occasion de rencontrer mon collègue flamand Bart Somers pour discuter notamment de cette thématique qui rassemble. Il s'est montré tout à fait ouvert pour travailler ensemble avec Nawal Ben Hamou également, avec mon collègue Frédéric Daerden à la Fédération Wallonie-Bruxelles, et donc avec le Fédéral qui a proposé cette CIM.

En signant la conférence à Durban, nous nous sommes engagés à développer des plans de lutte contre le racisme.

Vous l'avez dit, la Wallonie a des leviers, des leviers notamment dans la DPR en matière d'emploi où nous devons organiser des tests de situation. Nous devons y travailler, élaborer un plan – et cela, c'est M. le Ministre Dermagne – principalement de lutte contre la discrimination en matière de logement et aussi promouvoir la diversité. C'est un vaste chantier sur lequel nous nous penchons avec des groupes de travail et où nous voulons construire des ponts.

S'il y a un seul front que l'on devrait avoir, c'est un front de lutte contre le racisme.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - Je remercie Mme la Ministre, parce que je sais son engagement sincère pour une société où chacun trouve sa place.

Ce que je voudrais peut-être lui donner comme élément, en tout cas l'inciter à faire, si elle ne la connaît pas, c'est de rencontrer, par exemple, Gaëlle Van Rosen, qui est une influenceuse qui a lancé un projet qui s'appelle *Fifty shades of racism*.

C'est important d'aller – d'ailleurs pas uniquement par rapport au racisme, et je pense à la grossophobie – vers cette nouvelle génération de *digital creative* qui sont vraiment très présents sur les réseaux sociaux, parce qu'en fait, nos jeunes sont attaqués parfois sur ces thèmes-là, de façon tout à fait pernicieuse. Ce type de personnalité avec, par exemple, nos centres régionaux d'intégration, en Wallonie, pourrait effectuer un travail tout à fait à jour par rapport à l'évolution de la société.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. BIERIN À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LES CHANGEMENTS SOUHAITÉS PAR NETHYS AU SEIN DE LIEGE AIRPORT »

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. BOTIN À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LES CHANGEMENTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LIEGE AIRPORT »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, de :

- M. Bierin, sur « les changements souhaités par Nethys au sein de Liege Airport » ;
- M. Botin, sur « les changements au sein du conseil d'administration de Liege Airport ».

La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

M. Bierin (Ecolo). - Monsieur le Ministre, on le sait, l'aéroport de Liège a refusé, pendant un certain temps, de se soumettre à l'audit demandé par la nouvelle équipe à la tête de Nethys, comme elle l'avait fait dans toutes les filiales de Nethys.

Par ailleurs, la presse rapportait que Nethys – via NEB, sa filiale intermédiaire entre Nethys et l'aéroport – souhaitait que deux nouveaux administrateurs soient ajoutés, qu'un comité d'audit soit mis en place. Il semblerait que le conseil d'administration serait amené à être modifié de façon plus importante et soit renouvelé par la suite.

Confirmez-vous ces informations ?

Puis, on doit aussi vous demander si, selon vos informations, il y a quelque chose à cacher au sein de l'aéroport de Liège, en ce sens que ce refus de se soumettre à l'audit amène une forme de suspicion. C'est peut-être simplement une réaction un peu principautaire que je connais bien en tant que Liégeois, de dire que l'on ne veut pas que des extérieurs viennent se mêler de nos affaires ; c'est tout à fait possible. On ne partage peut-être pas exactement la même sensibilité sur le trafic aérien, mais je pense que l'on partage en tout cas l'avis selon lequel l'aéroport doit être bien géré.

Je pense que toute la transparence doit être faite par rapport à cela et que la suspicion doit être levée.

Sur ces aspects-là, avez-vous des informations qui pourraient amener à penser qu'il y a des erreurs dans les comptes ou des problèmes dans les décisions qui ont été prises ces dernières années, ou si ce n'est pas du tout le cas.

M. le Président. - La parole est à M. Botin pour poser sa question.

M. Botin (MR). - Monsieur le Ministre, la semaine dernière, comme on vient de le rappeler, Nethys, principal actionnaire de l'aéroport de Liège par l'intermédiaire de sa filiale NEB Participations, a décidé d'une refonte importante du conseil d'administration en réduisant le nombre à 12 membres – c'est en tout cas le souhait exprimé –, mais également en faisant part de la volonté, en tout cas pour les administrations NEB, de recourir à quatre spécialistes dans quatre thématiques différentes : l'aérien, l'industriel, l'immobilier et le financier.

La nouvelle composition du conseil d'administration tel que profilé aurait donc 12 membres : six membres pour NEB, trois membres pour la SOWAER et trois membres pour le troisième actionnaire, les Aéroports de Paris.

Ma première question est de savoir si vous pouvez confirmer ces informations que l'on a pu lire dans la presse la semaine passée à travers cette refonte du conseil d'administration.

En outre, le groupe Nethys, dans sa volonté de faire la transparence dans les différentes filiales qui la composent, a, par l'intermédiaire de NEB, introduit à nouveau de façon officielle la demande d'un audit qui serait réalisé au sein de l'aéroport de Liège, audit appelé audit de gouvernance. Comme cela a été exposé, la volonté est d'avoir deux nouveaux administrateurs du quota NEB qui intégreraient le conseil d'administration, mais également le comité d'audit, et qui pourrait de la sorte accompagner les travaux qui seraient confiés à Deloitte. Toutes ces affirmations sont au conditionnel.

Quel est le regard du Gouvernement wallon par rapport à ces deux éléments mis en avant par Nethys, à la fois la modification de la composition, mais également l'audit ?

M. le Président. - Merci de conclure.

M. Botin (MR). - J'aimerais savoir si des réunions de concertation sont prévues afin d'aider l'ensemble des acteurs à mieux appréhender ces changements annoncés.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Messieurs les députés, vos questions me permettent de rappeler ce que certains parfois ignorent, même sur le terrain liégeois, puisque j'entends qu'il y aurait un microcosme liégeois : l'actionnaire majoritaire de l'aéroport n'est pas

la Wallonie, mais NEB. NEB est majoritaire, la Wallonie a, dans une configuration qui pourrait être celle qui dans le futur s'installerait au conseil d'administration avec trois sièges et, en ce qui concerne les Aéroports de Paris, trois sièges. Six sièges pour NEB si l'évolution des statuts va dans ce sens-là.

Il y a deux questions : sur l'audit et sur la gouvernance.

Concernant l'audit, il n'est pas exact de dire qu'il y a eu un refus de pratiquer l'audit, en tout cas sur l'audit pratiqué par Deloitte, il y a eu une demande qui n'était pas conforme aux statuts. Par contre, suite à la désignation par NEB, actionnaire principal, de deux nouveaux administrateurs, ce pilotage et l'audit de Deloitte pourront se faire au travers du comité d'audit qui pourra enfin se réunir.

Concernant la gouvernance, il y a une proposition faite par l'actionnaire majoritaire, qui convient – je le dis clairement – au ministre des Aéroports que je suis, mais qui convient également au Gouvernement qui l'a confirmé par un gouvernement électronique de lundi.

Il va donc falloir maintenant réunir l'assemblée générale, également discuter avec l'ensemble des trois actionnaires, de manière à ce que les noms puissent être échangés. La volonté de NEB, comme celle du Gouvernement, est aussi d'avoir une composition du conseil d'administration plus professionnelle, vu les enjeux de Liège.

En la matière, il y a, entre NEB et moi-même et le Gouvernement aujourd'hui, ce que l'on appelle une osmose en termes de gouvernance pour l'avenir, mais également en matière de pratiques d'audit et de suivi. Il n'y a rien à cacher, rien ne peut être caché et chacun doit pouvoir assumer ses responsabilités, que ce soit l'actionnaire majoritaire ou la Wallonie.

M. le Président. - La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. C'est très clair et c'est complet.

Maintenant, toutes les informations sont bien connues et c'est important. On a cité la transparence à plusieurs reprises. Comme vous l'avez dit, l'actionnaire majoritaire est NEB, en gros Nethys et partie Ethias. Dans l'ensemble, il s'agit très majoritairement, à 75 %, d'un capital public. Par ailleurs, la Région investit aussi beaucoup d'argent dans la politique aéroportuaire. Il est donc normal qu'il y ait un contrôle démocratique et une grande transparence sur ce qui est fait avec cet argent. Je ne doute pas une seconde que ce soit la volonté du Gouvernement.

M. le Président. - La parole est à M. Botin.

M. Botin (MR). - Je remercie M. le Ministre pour ces précisions. Les choses sont claires et l'on a bien cerné le message à la fois sur la gouvernance, mais également par rapport à la volonté de totale transparence à travers ce comité d'audit et le rôle que jouerait l'auditeur Deloitte qui serait désigné. J'ai pris bonne note de la position claire du Gouvernement et partagée par les différentes instances.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. WAHL À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LE SOUS-FINANCEMENT DES BÂTIMENTS SCOLAIRES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Wahl à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le sous-financement des bâtiments scolaires ».

La parole est à M. Wahl pour poser sa question.

M. Wahl (MR). - Monsieur le Ministre, vous aurez pris connaissance de l'analyse de votre collègue du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, M. Daerden, à propos de l'état des bâtiments scolaires, des investissements qui y sont nécessaires, de la difficulté qu'il y rencontre, et il a également proposé un certain nombre de mesures.

Ces débats doivent avoir lieu au niveau du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais la Wallonie est néanmoins directement concernée et vous êtes directement concerné puisque vous êtes ministre de tutelle des sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires, les SPABS, dont les conseils d'administration sont par ailleurs composés, pour plus de moitié, de représentants de la Région, et ce par voie décrétale à l'époque. En outre, la Wallonie est également concernée par le fait qu'elle est garante des dettes des SPABS.

Dans les mécanismes qui ont été suggérés par votre collègue, y a-t-il eu les concertations voulues avec la Wallonie et avec vous-même en tant que ministre de tutelle des SPABS ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Monsieur le Député, les SPABS, les sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires, sont effectivement une construction un peu hybride. En réalité, ces bâtiments scolaires ne sont plus la propriété de la Fédération Wallonie-Bruxelles suite, et vous l'avez dit, à un décret de 1993 qui a transféré aux SPABS les bâtiments scolaires. Les SPABS ont la particularité d'avoir un conseil d'administration où la Wallonie est

majoritaire. C'est la loi, c'est le décret et il doit sans doute évoluer parce que, en termes de gouvernance, avoir aujourd'hui cinq SPABS me semble beaucoup. On pourrait avoir, là aussi, une professionnalisation dans la gestion, mais ce n'est qu'un élément.

Ceci dit, l'intervention de mon collègue du Budget de la Fédération a le mérite de remettre l'église au milieu du village. D'abord, c'est une reconnaissance du fait que ces bâtiments ont souffert et souffrent d'une insuffisance d'entretien. On est à 1,5 % en termes d'investissement, ce qui est trop peu. Si l'on veut un renouvellement qui puisse optimaliser le dossier, on doit être à 3 %. C'est donc un aveu d'impuissance de la Fédération, mais c'est en même temps un besoin en termes d'investissements. On parle de 1,2 milliard d'euros, et je peux souscrire à ce chiffre. J'avais moi-même initié dans ce dossier une rencontre avec mon collègue au mois de novembre.

J'ai été un peu surpris par sa sortie en solo, mais ce n'est pas cela qui va me chagriner dans le dossier. Je dis simplement que ce 1,2 milliard d'euros, on doit pouvoir le trouver, mais tout en respectant les équilibres budgétaires et l'impact SEC de tout cela.

Je vais, dans les jours à venir, à la fois par rapport au décret de 93, voté ici au Parlement wallon, mais aussi par rapport à la gouvernance des SPABS, je vais provoquer une nouvelle réunion avec mon collègue Daerden, mais également avec les deux ministres-présidents qui, je le sais, sont très attentifs à ce dossier aussi, de manière à ce que, sur le territoire wallon, les bâtiments scolaires puissent avoir le mérite qui est le leur, à savoir des bâtiments qui soient décents pour l'enseignement, les enseignants et ceux qui fréquentent l'école, à savoir les écoliers.

M. le Président. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

Effectivement, il ne s'agit pas d'empiéter sur les compétences des autres institutions dans notre mécanisme belge parfois un peu particulier. Il n'en reste pas moins que ce débat doit avoir lieu au sein du Parlement de la Communauté française, où manifestement il y a eu un sous-investissement dans les bâtiments scolaires, non seulement de l'enseignement officiel, mais également des autres réseaux, il faut le souligner. On a un problème qui va être énorme.

Ce qui est important également, c'est que dès lors que des intérêts de la Région wallonne sont en jeu de par les mécanismes de financement, de par le mécanisme des SPABS, il est normal qu'effectivement il y ait les concertations voulues à cet égard-là pour trouver une solution à cette importante problématique.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME LAFFUT À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE LABEL DU PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES CERTIFICATIONS FORESTIÈRES (PEFC) »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Laffut à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le label du programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) ».

La parole est à Mme Laffut pour poser sa question.

Mme Laffut (MR). - Madame la Ministre, il existe aujourd'hui un label PEFC qui garantit aux bois issus des forêts, tant publiques que privées, un label qui garantit une qualité prouvant une gestion durable de ces forêts. Ce label fait autorité tant sur le marché national qu'international. Il est recherché par de nombreuses entreprises actives dans les filières du bois et qui souhaitent évidemment associer leur image, leur nom à une image plus respectueuse de l'environnement.

Aujourd'hui, la presse fait état de ce que l'ensemble de la forêt publique wallonne risquerait de perdre ce label, en cause des retards dans l'élaboration de ses plans d'aménagement. Ce serait évidemment une catastrophe pour les propriétaires locaux publics, mais également pour l'ensemble du secteur bois. Pourriez-vous nous confirmer cette information et nous dire quelles sont les mesures envisagées aujourd'hui, nous faire un état des lieux de la situation ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Madame la Députée, je partage pleinement votre préoccupation pour ce sujet important, puisqu'après la crise des scolytes et la PPA qui touchent nos forêts, c'est une nouvelle pression sur nos forêts, une pression surtout d'ordre économique, comme vous le savez, mais qui est effectivement tout à fait importante.

Cette pression ne date pas d'hier. La charte PEFC impose en effet le respect des législations en vigueur. Dès 2008, le Code forestier stipulait que les forêts publiques doivent disposer d'un plan d'aménagement. C'est bien cet élément-là, dans un premier temps, qui est problématique dans le suivi qui en a été fait.

En effet, cette disposition de plan d'aménagement n'a pas été mise en œuvre jusqu'à ce que, en 2017, l'ONG Ecocert, qui s'occupe de la labellisation pour la Région wallonne, relève une non-conformité sur ce volet plan d'aménagement.

Ecocert a laissé un délai de deux ans à la Région wallonne pour se mettre aux normes, pour réaliser ces plans d'aménagement. À l'époque, 14 équivalents temps plein ont été engagés pour réaliser ces différents documents.

Le délai a été reporté également encore de deux ans fin 2019. Nous avons, à mon initiative, prolongé les engagements du personnel de deux ans également pour pouvoir réaliser ces plans d'aménagement.

Le problème que nous avons aujourd'hui, c'est que l'organisme qui surveille lui-même Ecocert, qui s'appelle COFRAC, l'Organisme d'accréditation des certificateurs, relève qu'un manquement majeur devrait être réglé, non pas dans les deux ans, mais dans les six mois et donc menace à Ecocert de lui retirer là aussi son autorisation de certification.

On a, si vous voulez, plusieurs acteurs qui font pression les uns sur les autres et qui, au final, ont un impact potentiel sur nos forêts.

Quelles sont les actions que j'ai prises ? Comme je le disais, la prolongation des engagements du personnel, d'une part, fin 2019, mais également des discussions qui sont en cours pour essayer évidemment d'aller au plus vite pour la réalisation de ces plans d'aménagement, mais également pour réduire l'impact potentiel sur nos forêts, sachant que, par exemple, au niveau des forêts communales, la très grande majorité est en ordre. Il n'y a plus que quelques communes qui ne sont pas dotées d'un plan d'aménagement. Dès lors, on pourrait enlever du périmètre concerné une partie de celles-là.

Les discussions sont vraiment en cours et je tiens également, pour terminer, Monsieur le Président, à signifier qu'au-delà de la question des plans d'aménagement forestier la question de la certification PEFC est régulièrement pointée du doigt pour les forêts wallonnes pour une question de fond, cette fois-ci, au-delà de l'aspect administratif du plan, c'est la question des surdensités de gibier et notamment le domaine de Ciergnon qui est régulièrement pointé du doigt ou la Commune de Wellin.

Les forêts wallonnes pourraient également perdre leur certification pour ces questions-là, ce qui rejoint les préoccupations qui ont été partagées tout à l'heure dans le débat sur ce sujet.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). - Merci, Madame la Ministre.

Je prends bonne note, en effet, de la prolongation des équivalents temps plein.

Je ne suis guère rassurée, évidemment, par rapport à cette réponse qui ne nous dit pas dans quel délai la certification va pouvoir être maintenue, si toutes les communes qui ont un plan d'aménagement vont pouvoir l'être malgré le retard qui a déjà été pris jusque là.

J'aurai l'occasion de revenir en séance de commission également par rapport au PEFC de manière plus générale.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. MAROY À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE CONTOURNEMENT DES RÈGLES PAR LES PRODUCTEURS DE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Maroy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le contournement des règles par les producteurs de plastique à usage unique ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Maroy (MR). - Madame la Ministre, le culot et le cynisme de certains industriels semble parfois sans limites. En France, certains fabricants d'objets en plastique tentent de contourner la loi qui interdit la vente d'objets à usage unique, tels que les gobelets, les couverts ou encore les assiettes.

Ils ont, en fait, ces fabricants, tout simplement changé leurs emballages. Ils ont enlevé la mention « jetable » et l'ont remplacée par la mention « réutilisable ». « Carpe », je te baptise « Lapin ».

Leur argument est de dire que leurs objets sont tout à fait réutilisables, ils peuvent d'ailleurs être placés dans le lave-vaisselle, mais personne n'est dupe, on sait bien que de tels objets finissent généralement à la poubelle ou, pire, dans la nature dès leur première utilisation.

On peut évidemment s'inquiéter de voir apparaître ces produits sur notre marché. On sait que l'on a certains magasins de grande distribution qui sont les mêmes des deux côtés de la frontière.

Or, chez nous, en Wallonie, la Wallonie a été parmi les premières à s'attaquer au plastique à usage unique. Votre prédécesseur, Madame la Ministre, a pris un arrêté qui vise à interdire l'usage des objets à usage unique dans des établissements qui sont ouverts au public.

On sait qu'il y a aussi une directive européenne qui a été adoptée et qui prévoit l'interdiction de la vente de ces objets dès juillet 2021.

J'ai deux questions. La première est de savoir où en est l'implémentation, la transposition de cette directive

européenne, sachant évidemment que la vente est du ressort du Fédéral, ce n'est pas de notre ressort.

La deuxième question c'est évidemment de se demander si, comme Inter-Environnement l'estime, il est nécessaire de prévoir un complément explicatif à l'arrêté wallon, un complément explicatif qui permettrait de bétonner, en quelque sorte, d'empêcher en tout cas ces tentatives de contournement de notre législation.

Inter-Environnement le souhaite. Y êtes-vous favorable ? En bref, quelles mesures allez-vous prendre pour garantir l'efficacité de nos mesures visant à éradiquer ce fléau qu'est le plastique à usage unique ?

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, merci pour ce point d'attention. J'ai comme vous pris connaissance, à travers la presse, de ces dérives qui sont inacceptables par rapport à l'esprit de la loi qui est proposée dans cette directive.

À ce stade-ci, nous n'observons pas ce genre de problème pour le cas wallon, néanmoins nous y serons extrêmement attentifs. La transposition de la directive qui vise à l'interdiction de la vente est en cours, en coordination entre le pouvoir fédéral, qui est donc responsable, et le pouvoir régional, qui est responsable de l'usage, comme vous l'avez bien indiqué.

À cet égard, hier en Commission de l'environnement du Parlement fédéral, la transposition a commencé avec une adoption en première lecture de cette interdiction. Les choses avancent donc bien.

Nous veillerons, dans la poursuite du travail, à intégrer les différents verrous dont vous avez parlé, pour faire en sorte d'éviter toutes ces dérives. Je ne peux donc que vous suivre sur cette proposition.

M. le Président. - La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - J'écoute la réponse de Mme la Ministre avec beaucoup de bonheur, je partage entièrement ce qu'elle vient de dire. Ce sont des dérives inacceptables, on ne peut pas laisser faire ce genre de tentative.

Il serait effectivement utile de confier à quelque juriste spécialisé le soin de placer les verrous pour empêcher que, quand on jette des industriels par la porte, ils reviennent par la fenêtre. Le plastique à usage unique, on en a soupé. On en utilise beaucoup trop.

Si on laisse faire, en 2050 il y aura plus de plastique dans les océans que de poissons. Tout le monde conviendra que cette perspective n'est guère réjouissante. Donc non au plastique à usage unique, en tout cas pas trop !

M. le Président. - Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

La séance est levée.

- La séance est levée à 15 heures 47 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Fatima Ahallouch, PS
M. Christophe Bastin, cdH
M. John Beugnies, PTB
M. Olivier Bierin, Ecolo
M. Willy Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences
M. Frederick Botin, MR
Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR
M. Jean-Luc Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives
M. Pierre-Yves Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
M. François Desquesnes, cdH
M. Elio Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon
M. Manu Disabato, Ecolo
M. Philippe Dodrimont, MR
M. Manu Douette, MR
M. Jean-Philippe Florent, Ecolo
M. Eddy Fontaine, PS
Mme Jacqueline Galant, MR
Mme Anne-Catherine Goffinet, cdH
M. Philippe Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité
M. Antoine Hermant, PTB
Mme Joëlle Kapompole, PS
Mme Anne Kelleter, Ecolo
Mme Anne Laffut, MR
M. Laurent Léonard, PS
M. Jean-Claude Marcourt, Président
M. Olivier Maroy, MR
Mme Christie Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes
M. Samuel Nemes, PTB
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
Mme Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal
M. Jean-Paul Wahl, MR

INDEX DES MATIÈRES

- Arrêtés de reventilation des crédits budgétaires
- Carburants fossiles
- Certifications forestières
- Chasse
- Communes impactées par des charges supplémentaires
- Congé accordé aux agents du service public en cas de décès d'un enfant
- Cour constitutionnelle
- Déclarations d'intérêt régional
- Droits des femmes
- Émissions de gaz à effet de serre en Région wallonne
- Étude comparative d'Energie Info Wallonie (EIW)
- Institutions européennes
- Liege Airport
- Lignes Wallonia Easy Line
- Lutte contre le racisme
- Lutte contre les discriminations
- Mobilité et accessibilité locales
- Peste porcine africaine
- Plastique à usage unique
- Politique agricole commune
- Projets de décret déposés par le gouvernement
- Questions d'actualité
- Questions urgentes
- Rapports de commission
- Secteur forestier
- Sécurité civile
- Société Cebeo à Mouscron
- Sous-financement des bâtiments scolaires
- Taxes communales sur les entreprises
- Titres-services
- Vietnam
- Virus ToBRFV

ABRÉVIATIONS COURANTES

AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
AOT	Autorité organisatrice du transport
ASBL	association sans but lucratif
BSCA	Brussels South Charleroi Airport (SA) (aéroport de Charleroi Bruxelles-Sud)
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CIM	conférence interministérielle
COFRAC	Organisme d'accréditation des certificateurs
DEMNA	Département de l'étude du milieu naturel et agricole
DNF	Département de la nature et des forêts
DPR	Déclaration de politique régionale
EIW	Énergie Info Wallonie
Ethias	compagnie d'assurance belge d'inspiration mutualiste (anciennement appelée SMAP jusqu'en 2003)
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
MERCOSUR	Mercado Común del Sur (Marché commun du Sud)
NEB	Nethys-Ethias-Belfius
OIT	Organisation internationale du travail
ONEM	Office national de l'emploi
ONG	organisation non gouvernementale
OTW	Opérateur de transport de Wallonie (précédemment appelé groupe TEC)
PAC	Politique agricole commune
PEFC	Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes (Programme de reconnaissance des systèmes de certification forestière)
PIB	produit intérieur brut
PPA	peste porcine africaine
PV	procès-verbal
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SOWAER	Société wallonne des aéroports (SA)
SPABS	Société publique d'administration des bâtiments scolaires
TEC	Société de transport en commun
Unia	Centre interfédéral pour l'égalité des chances
UVCW	Union des villes et communes de Wallonie
WEL	Wallonia Easy Line